



6 PACK MATCHS

BON DE COMMANDE 2009-2010

ANCIEN MEMBRE OL

N° MEMBRE

(5 chiffres inscrits sur votre ancienne carte)

CADRE RÉSERVÉ AU CLUB

DATE : CODE VENDEUR :

TRIBUNE ET BLOC :

MODE DE PAIEMENT :

3 TARIFS ADULTE AU CHOIX :

- VIRAGE SUD SUPÉRIEUR : **120 €**
- JEAN BOUIN INFÉRIEUR LATÉRAL : **180 €**
- JEAN JAURÈS INFÉRIEUR LATÉRAL : **210 €**

TARIF UNIQUE ENFANT (-DE 16 ANS) : 75 €

(Accompagné par un titulaire d'un Pack Adulte dans la même catégorie).

POUR COMMANDER, C'EST FACILE :

- À LA **BILLETTERIE OL STORE GERLAND** JUSQU'AU **10 FÉVRIER**
- PAR **COURRIER** AVANT LE **2 FÉVRIER**
Retournez-nous le bon de commande dûment rempli à :
OLYMPIQUE LYONNAIS
Service Billetterie
350 Avenue Jean Jaurès - 69361 LYON Cedex 07
- PAR **TÉLÉCOPIE** AVANT LE **10 FÉVRIER** : N° 04 26 29 69 00
- PAR **TÉLÉPHONE** JUSQU'AU **10 FÉVRIER** : 3969 (0.34€/min)

Mme Mlle M

MERCI DE REMPLIR UN BON DE COMMANDE PAR ABONNEMENT

Nom* : Prénom* :

Date de naissance* : __ / __ / __

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone : Portable :

E-mail :

*Mentions obligatoires

MODE DE PAIEMENT :

Carte Bancaire (sigles CB, VISA, MASTERCARD)

N°

Expire le

Cryptogramme (Chiffres au verso de votre carte bancaire)

Chèque Bancaire / Postal

à l'ordre de l'OLYMPIQUE LYONNAIS SASP

EMPLACEMENT SOUHAITÉ		PRIX
TRIBUNE		€
OPTION MAILLOT	+ 1€ = 1 MAILLOT DOMICILE 2009-2010 (Retrait du maillot sur présentation du bon dans les boutiques OL Store Gerland ou Lyon centre). Offre facultative moyennant participation financière. Pas d'envoi.	€
FRAIS DE GESTION SI ENVOI (6€)		€
MONTANT À PAYER		€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous acceptez que ces données soient transmises à nos différents partenaires pour vous faire parvenir des offres commerciales, cochez la case ci-contre .

SIGNATURE

LE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT PACK 6 MATCHS EMPORTE L'ADHÉSION AUX CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent pack 6 matchs donne droit d'accès au stade pour assister aux 6 matchs de l'Olympique Lyonnais se déroulant au stade de Gerland dans le cadre du Championnat de France de Football de Ligue 1 pour la saison 2009/2010 soit au plus 6 matchs. Les matchs proposés dans ce pack sont : OL/Lens, OL/Nice, OL/ASSE, OL/Grenoble, OL/Lille, OL/Monaco.

ARTICLE 2 - DURÉE

Le contrat est à durée déterminée pour les 6 matchs telle que définie par la Ligue de Football Professionnel pour assister au déroulement des matchs de Championnat de France de Football cités ci-dessus sur le stade de Gerland.

ARTICLE 3 - PRIX

Le prix stipulé sur le bon de commande visé au recto est ferme et définitif et payable en une seule fois.

ARTICLE 4 - UTILISATION DE LA CARTE

Le titulaire reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que l'Olympique Lyonnais connaisse son identité et son adresse. Les billets sont nominatifs : toute vente, revente, échange ou location est strictement interdite. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive des places avec retrait des billets, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit. En revanche, les billets perdus ou volés ne pourront être remplacés et remboursés.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ACCÈS

Le titulaire doit présenter son billet au contrôle pour entrer dans le stade. En vertu du règlement de la Ligue de Football Professionnel, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès, enfants mineurs compris. Le titulaire devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la LFP ou la FFF. Le titulaire s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité des supporters des équipes visiteurs. Le titulaire est informé que la loi du 6 décembre 1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15 244,90 EUROS d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire dans Le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour les personnes tels que couteau, ciseaux, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre... En conséquence, l'accès au stade n'est possible qu'au porteur d'un billet qui se sera préalablement soumis aux mesures destinées à prévenir toute atteinte à la sécurité. Toute sortie du stade est considérée comme définitive.

ARTICLE 6 - INFRACTION AU RÈGLEMENT

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation du pack 6 matchs sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

ARTICLE 7

L'Olympique Lyonnais n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline notamment impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci. L'Olympique Lyonnais n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2009/2010. Le titulaire renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. L'Olympique Lyonnais n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de l'Olympique Lyonnais dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

ARTICLE 8

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit Français. Je déclare avoir pris connaissance et accepté expressément les conditions générales énoncées ci-dessus.